

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION RÉGULIÈRE
DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE
23 OCTOBRE 2014, À 13 h 30, DANS LES
LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE À ROUYN-NORANDA, SOUS
LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-MAURICE MATTE,
PRÉSIDENT.

Les présences

Mesdames Stéphanie Bédard, secrétaire (en visioconférence)
 Lorraine Barrette, administratrice
 Johanne Jean, administratrice
 Nicole Rochon, administratrice
 Linda Perron-Beauchemin, administratrice
 Jacline Rouleau, administratrice
Messieurs Arnaud Warolin, deuxième vice-président
 Marc Bibeau, administrateur
 Donald Blanchet, administrateur
 Martin Ferron, administrateur
 Bernard Flébus, administrateur
 Normand Houde, administrateur
 Martin Roch, administrateur

Les absences

Mesdames Marianne Gagnon-Bourget, administratrice
Messieurs Mario Provencher, premier vice-président
 Jaclin Bégin, administrateur
 Pierre Corbeil, administrateur

Les observatrices et observateurs :

Mesdames Gracia Laforge, MAMOT
 Valérie Pomerleau, bureau de Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est
 Line Deshaies, bureau de Luc Blanchette, député de Rouyn-
 Noranda/Témiscamingue
Messieurs Denis Moffet, MAMOT
 Samuel Doré, bureau de François Gendron, député d'Abitibi-Ouest

Les invités :

Monsieur Tomy Boucher, président de VAT

Les membres du personnel :

Mesdames Lili Germain, agente de communication
 Nathalie Dallaire, agente de développement
 Gaëlle Derrien, agente de développement
 Josie Mongrain, agente de développement
 Marie-Christine Turgeon, agente de développement
Messieurs Luc Bélisle, directeur général
 Simon Letendre, directeur général adjoint
 Michel Desfossés, agent de développement
 Vincent Maurin, agent de développement
 Joël Pagé, agent de développement
 Jean-François Turcotte, agent de développement

1. Mot de bienvenue

M. Jean-Maurice Matte souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Stéphanie Bédard, appuyée par M. Marc Bibeau, d'adopter l'ordre du jour suivant et de laisser ouverte la rubrique Affaires nouvelles :

- | | |
|--|---|
| 1. Mot de bienvenue | 11. Adoption du mémoire sur la fiscalité québécoise |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 12. Appui à l'industrie forestière régionale |
| 3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 18 septembre 2014 et information sur les suivis | 13. Fonds dédié aux aînés, décision sur des demandes de subventions |
| 4. Révision des programmes gouvernementaux, avenir des CRÉ et gouvernance | 14. Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, entente administrative 2011-2015 |
| 5. Plan quinquennal de développement et Fonds de développement régional (FDR) | 15. Programme de développement régional et forestier, plan d'action |
| 6. Adoption du plan d'action de VAT | 16. CTRI, projet de traitement de résidus industriels dangereux |
| 7. MIDI, budget de mise en œuvre de l'entente | 17. Correspondance |
| 8. Comité de suivi de la mine Canadian Malartic et autres comités | 18. Affaires nouvelles |
| 9. Postes à pourvoir au conseil d'administration et élection au poste de trésorier (bureau de direction) | 18.1 Relance du Plan Nord |
| 10. Couverture Internet mobile et cellulaire | 18.2 Transport Maheux : programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif et son financement |
| | 19. Levée de la réunion |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 18 septembre 2014 et information sur les suivis

Le directeur général présente les suivis réalisés depuis la rencontre du 18 septembre 2014 :

- Documents sur la ruralité : ils seront remis en page et distribués aux municipalités, aux agents ruraux et à différents partenaires d'ici la fin de l'automne. Par la suite, une tournée régionale sera organisée;
- Comité logement : une collaboration a été déployée avec les membres du Pôle régional d'économie sociale;
- Conservatoire de musique de Val-d'Or : des rencontres sont prévues à très court terme avec la ministre.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, d'accepter le procès-verbal de la réunion du caucus du 18 septembre 2014 comme libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Révision des programmes gouvernementaux, avenir des CRÉ et gouvernance

Le président fait état de la volonté claire du gouvernement d'abolir les conférences régionales des élus (CRÉ), les centres locaux de développement (CLD) et de modifier profondément les mandats des carrefours jeunesse-emploi (CJE). Il précise que plusieurs représentations ont déjà été faites auprès du ministre Moreau. Un argumentaire portant sur l'importance d'une instance régionale a été élaboré par le Réseau des CRÉ du Québec (RCRÉQ). Une annonce officielle est attendue sous peu et plusieurs organismes se manifesteront publiquement. M. Matte se dit très inquiet pour la région et pour le personnel des organismes qui sont dans la mire du gouvernement. Il dénonce la vague de centralisation vers Québec, la perte de pouvoir des régions et la réduction des marges de manœuvre financière du milieu municipal.

M. Luc Bélisle fait état des lettres et des documents préparés au cours des semaines précédentes. Il résume les échanges qui ont eu cours entre les présidents et les directeurs généraux des CRÉ et de la correspondance expédiée au ministre Moreau. Il ajoute que les CRÉ n'ont pas été interpellées par les audiences de la Commission de révision des programmes, dont le rapport sera confidentiel jusqu'à ce que le gouvernement prenne sa décision. Celui de la Commission sur la fiscalité sera déposé en décembre prochain.

Plusieurs instances sont examinées. Les services des communications au gouvernement sont sous l'autorité du Conseil exécutif. Des rumeurs d'embauche dans les directions centrales pour certains ministères circulent. Au MAPAQ, le poste de la directrice régionale a été aboli et le bureau de Ville-Marie a été fermé. La Chaire en aménagement forestier durable est en danger, son financement semblant se tarir, ce qui affecte l'obtention de fonds pouvant provenir du fédéral. Ceci est aussi vrai pour plusieurs entités de recherche partout sur le territoire, cela dans le contexte de la récente mise en place de l'Institut nordique du Québec. Plusieurs partenaires liés au dossier du *Plan quinquennal de développement (PQD)* sont prêts à bouger pour soutenir la Conférence régionale.

Trois propositions de résolution sont présentées et expliquées par M. Simon Letendre. Elles touchent la régionalisation et la décentralisation des lieux de pouvoir et des effectifs du gouvernement du Québec dans la région.

Mouvement appréhendé de centralisation vers Québec

- CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;
- CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit partie prenante à la prospérité du Québec;
- CONSIDÉRANT la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que par ses richesses naturelles;
- CONSIDÉRANT les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les Premières Nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;
- CONSIDÉRANT la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;
- CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

Résolution 056-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch et appuyé par M. Arnaud Warolin :

- 1) D'exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) D'exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocutrice privilégiée, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du

- gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;
- 3) de réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil d'administration conviennent de l'importance de faire part de cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue, aux MRC de la région et aux autres CRÉ du Québec et de collaborer avec elles afin de préserver les pouvoirs et effectifs dans chacune de nos régions.

Déploiement du modèle de gouvernance et de services en Abitibi-Témiscamingue

- CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;
- CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit partie prenante de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;
- CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;
- CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;
- CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;
- CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;
- CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;
- CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Résolution 057-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Jean, appuyé par Mme Nicole Rochon :

- 1) d'exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
- 2) de communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3) de réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés dans la région sans respecter notre modèle décentralisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)
de l'Abitibi-Témiscamingue***

- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;
- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;
- CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;
- CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISSS régional qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à ses besoins;
- CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;
- CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;
- CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;
- CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et de poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

Résolution 058-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et de voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les échanges qui ont lieu autour de cette dernière résolution mènent à la nécessité que la Conférence régionale soit présente à la commission parlementaire afin de s'interroger sur le projet de loi déposé par le ministre Barrette. Il est également convenu de mettre en circulation cette dernière résolution quelques jours après les deux premières. Pour ce qui est des résolutions 1 et 2, elles pourront être rendues publiques dans les prochaines heures, grâce à des communiqués de presse.

Maintien d'une instance de concertation et de développement en Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue convient que dans le contexte actuel, tous sont appelés à contribuer à l'effort collectif visant le redressement des finances publiques québécoises;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale a, à maintes reprises, avisé le gouvernement du Québec de son ouverture à collaborer aux

- réflexions qu'il souhaitait entreprendre au sujet de la gouvernance locale et régionale;
- CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec d'établir un nouveau modèle de gouvernance régionale dans lequel les CRÉ risquent d'être abolies;
- CONSIDÉRANT que les CRÉ sont des instances de concertation et de mobilisation en faveur du développement régional;
- CONSIDÉRANT que les CRÉ sont des courroies de transmission des préoccupations des milieux qu'elles représentent auprès du gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que les CRÉ sont constituées d'élus municipaux et de membres de la société civile et qu'elles travaillent en collaboration au bien-être des populations de leur région respective;
- CONSIDÉRANT l'importance de maintenir au profit de l'Abitibi-Témiscamingue un budget dédié aux projets ayant un caractère régional permettant d'agir comme levier pour la réalisation d'initiatives concertées dans des champs d'intervention tant sociaux qu'économiques;
- CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, une structure de concertation régionale est à l'œuvre depuis maintenant 50 ans pour défendre les intérêts de la population auprès du gouvernement du Québec et pour travailler à la réalisation de projets jugés nécessaires et pertinents pour la collectivité;
- CONSIDÉRANT que l'abolition d'un palier régional de développement et de concertation causerait un tort considérable à l'Abitibi-Témiscamingue, sapant du coup des décennies de coopération;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de miser sur l'expertise qui existe au sein de la Conférence régionale, tant du côté du personnel que des tables de travail;
- CONSIDÉRANT l'importance d'une juste répartition des ressources et des sommes engagées sur l'ensemble du territoire;

Résolution 059-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Ferron, appuyé par M. Bernard Flébus, de faire savoir au gouvernement du Québec l'importance de préserver une instance de concertation et de développement régional en Abitibi-Témiscamingue ainsi que les budgets nécessaires à son fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Plan quinquennal de développement et Fonds de développement régional (FDR)

Le directeur général fait le point sur le budget et il indique qu'un montant d'environ 750 000 \$ est encore disponible. Comme on ne sait pas ce qui nous attend, il suggère d'engager des sommes et de les décaisser afin d'éviter de les perdre. Il rappelle que plusieurs exercices ont été faits au cours des derniers mois, permettant d'orienter une éventuelle décision en ce sens. Il dépose un document appelé « Moyenne pondérée » touchant les priorités associées au PQD. Il présente également un rapide bilan des échanges qui ont eu lieu au sein du comité des finances.

Les échanges font ressortir la possibilité de verser des sommes à certains partenaires susceptibles de survivre aux compressions et restructurations (ex. : la MRC de Témiscamingue pourrait être fiduciaire d'une somme pouvant être réservée pour VAT étant donné que son président est M. Tomy Boucher). M. Simon Letendre présente les grandes lignes du plan d'action suggéré. Des recherches entourant le financement de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet devront être réalisées. À ce sujet, une demande sera faite à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de clarifier leur besoin et leur projet. M. Arnaud Warolin suggère d'être très prudent avec les montants inclus dans le tableau qui a été déposé, considérant qu'il s'agit d'orientations générales.

Résolution 060-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Jean, appuyée par M. Bernard Flébus, d'engager les sommes spécifiées ci-après à même le présent budget du Fonds de développement régional dans les projets qui suivent, le reste des engagements étant à venir :

- Valorisation Abitibi-Témiscamingue : 150 000 \$ (MRC de Témiscamingue);
- Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue : 150 000 \$ (piste d'atterrissage à préciser);
- Réussite éducative : 100 000 \$ (piste d'atterrissage à préciser);
- Conseil des arts et des lettres du Québec : 90 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres conviennent de traiter les points suivants dans le désordre (par rapport à l'ordre du jour) : ils sont présentés dans l'ordre où ils ont été traités.

8. Comité de suivi de la mine Canadian Malartic et autres comités

M. Joël Pagé dépose une fiche visant à autoriser sa participation à divers comités consultatifs de citoyens et comités de suivi miniers. Le président souligne que l'objectif n'est pas de s'imposer, mais de donner le feu vert à l'agent responsable du dossier si la Conférence régionale est invitée à faire partie de certains comités.

- CONSIDÉRANT que la présence de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue est sollicitée par de nombreuses minières dans la région pour siéger à des comités consultatifs de citoyens ou des comités de suivis;
- CONSIDÉRANT qu'un rôle clé de la Conférence régionale est précisément la concertation et que cette dernière est à la base de toute acceptabilité sociale du milieu.
- CONSIDÉRANT que le rôle d'observateur indépendant de la Conférence régionale, dans de tels comités, s'avérerait instructif pour cette dernière;
- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale peut jouer un rôle structurant sur le partage de bonnes pratiques et documenter les formules gagnantes propres à la région comme discuté lors d'une rencontre portant sur les actions spécifiques relativement au *Plan quinquennal de développement (PQD) de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019*;

Résolution 061-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par M. Normand Houde, que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue accepte, sur invitation formelle des intervenants du milieu ou des minières, de siéger aux comités consultatifs de citoyens et comités de suivi miniers actuels ou en développement sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Postes à pourvoir au conseil d'administration et élection au poste de trésorier (bureau de direction)

M. Jean-Maurice Matte rappelle les changements survenus au caucus et au bureau de direction. M. Luc Bélisle mentionne avoir reçu la lettre de démission de Mme Linda Perron-Beauchemin, ce qui implique le remplacement de cette dernière. Du côté de Rouyn-Noranda, des approches ont été faites auprès d'une personne afin de pourvoir le poste laissé vacant par la démission de M. Luc Dupuis.

Ainsi, trois personnes issues de la société civile doivent être nommées pour des mandats de trois ans et trois autres pour des mandats de deux ans. Au bureau de direction, le poste de trésorier doit être pourvu, tout comme le poste qui était dévolu à M. Luc Dupuis.

Élections au sein du conseil d'administration

Résolution 062-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Normand Houde, de :

- prolonger le mandat de Mme Johanne Jean pour trois ans (Rouyn-Noranda);
- prolonger le mandat de Mme Marianne Gagnon-Bourget pour deux ans (Vallée-de-l'Or);
- prolonger le mandat de Mme Lorraine Barrette pour trois ans (Témiscamingue);
- prolonger le mandat de Mme Stéphanie Bédard pour trois ans (Abitibi-Ouest);
- nommer ultérieurement deux personnes pour pourvoir les postes laissés vacants par M. Luc Dupuis (Rouyn-Noranda) et par Mme Linda Perron-Beauchemin (Abitibi) pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élections au sein du bureau de direction

Les membres du caucus désignent M. Denis Moffet à titre de président d'élection ainsi que Mme Lili Germain à titre de secrétaire d'élection.

Élection pour le poste de trésorier

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Johanne Jean, que M. Donald Blanchet soit nommé à titre de trésorier.

Résolution 063-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Johanne Jean, que M. Martin Roch soit nommé à titre de trésorier.

M. Martin Roch accepte sa mise en nomination, M. Donald Blanchet se désiste.

Le président d'élection déclare M. Martin Roch élu comme trésorier.

Élection pour le poste de conseiller

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Maurice Matte, appuyé par Donald Blanchet, que Mme Johanne Jean soit élue à titre de conseillère.

Résolution 064-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Stéphanie Bédard, que M. Marc Bibeau soit élu à titre de conseiller.

M. Marc Bibeau accepte sa mise en candidature, Mme Johanne Jean se désiste.

Le président d'élection déclare M. Marc Bibeau élu comme conseiller.

10. Couverture Internet mobile et cellulaire

Les membres du caucus accueillent deux représentants de la corporation de Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT), MM. Louis Dallaire et Denis Geoffroy. Le projet de couverture Internet mobile et cellulaire est présenté dans ses grandes lignes. M. Bélisle rappelle que la Conférence régionale a déjà pris une résolution pour permettre la mise en place d'un plan numérique régional. Il spécifie que la présente demande touche le financement d'une tournée régionale que le GIRAT et la Conférence régionale pourraient faire en partenariat. L'objectif ultime est d'établir le budget nécessaire à un déploiement des services selon les besoins des territoires. M. Louis Dallaire souligne l'importance de consulter les territoires quant aux façons de déployer le réseau au-delà du centre des villages afin d'assurer un service partout dans la région.

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la couverture Internet mobile et cellulaire en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre le programme Canada numérique 150 afin d'améliorer la situation actuelle;

CONSIDÉRANT l'expertise et la concertation développées par la corporation de Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) et ses partenaires depuis 2005;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue et le GIRAT pour le développement d'un plan numérique;

CONSIDÉRANT l'opportunité de s'associer au GIRAT pour faire avancer ce dossier;

Résolution 067-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Martin Roch, de :

- appuyer la démarche du GIRAT de rencontres avec chaque territoire pour jeter les bases d'un projet régional à déposer dans le cadre du programme Canada numérique 150;
- participer à ces rencontres afin de mieux comprendre les enjeux propres à chaque territoire;

- déposer aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue un bilan de cette tournée faisant état des principaux enjeux des territoires et de la région;
- évaluer, au terme de cette tournée, quelle implication la Conférence régionale pourrait apporter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appui à l'industrie forestière régionale

M. Vincent Maurin présente une brève mise en contexte touchant les difficultés rencontrées par l'industrie forestière au cours des derniers mois et les demandes formulées par certaines entreprises à la Conférence régionale. Les membres du conseil d'administration prennent note des échanges ayant eu lieu à l'occasion d'une rencontre réunissant les maires et les préfets des territoires où Tembec est en activité. Une correspondance a été envoyée au ministre Lessard par la Conférence régionale. Celui-ci sera en Abitibi-Témiscamingue très prochainement, dans le cadre d'un colloque annuel de l'AFAT. Une tentative de rencontre s'organise.

14. Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, entente administrative 2011-2015

Mmes Marie-Christine Turgeon et Gaëlle Derrien présentent deux propositions travaillées à la suite de la réception d'un avis provenant du gouvernement qui suggère d'étaler le Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS) sur une année supplémentaire. Trois scénarios ont été examinés.

CONSIDÉRANT que, bien que longue à mettre en œuvre, l'Alliance régionale est depuis un an pleinement opérationnelle et sera prolongée d'une année supplémentaire, ce qui permettra d'augmenter la portée des actions en développement social dans la région;

CONSIDÉRANT que toutes les instances régionales et territoriales sont mobilisées, en action et en cours de réalisation de leurs projets;

CONSIDÉRANT que les sommes du Fonds québécois d'initiatives sociales (FOIS) sont engagées en totalité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la concertation et le partenariat;

Résolution 068-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Houde, appuyé par Mme Lorraine Barrette, que :

- la Conférence régionale maintienne une coordination régionale à mi-temps pour l'année en cours et pour l'année 2015-2016;

- les montants du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) alloués aux comités territoriaux ne soient pas diminués pour financer l'étalement de l'entente, sauf s'il y a des excédents budgétaires après la réalisation des projets de leurs plans d'action;
- les montants du FQIS alloués aux comités régionaux soient révisés à la baisse en récupérant une partie des montants qui ne sont pas engagés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dans le cadre de l'entente administrative de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, une résolution des membres du conseil d'administration de la Conférence régionale est demandée. Celle-ci doit indiquer qui est le signataire autorisé pour les documents administratifs reliés à ladite entente.

CONSIDÉRANT que le signataire de l'entente administrative de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale est feu M. Ulrick Chérubin;

CONSIDÉRANT que le président est désormais M. Jean-Maurice Matte;

Résolution 069-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Ferron, appuyé par Mme Linda Perron-Beauchemin, de nommer M. Jean-Maurice Matte à titre de signataire de l'entente administrative de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Fonds dédié aux aînés, décision sur des demandes de subventions

Mme Josie Mongrain présente les recommandations du comité d'analyse qui s'est penché sur la répartition des sommes disponibles dans le cadre du Fonds dédié aux aînés. Elle rappelle que l'entente a été signée à la fin du mois de mars 2014 et que deux appels de projets par année ont lieu. Le prochain est prévu pour le 30 janvier 2015. Elle indique que l'Abitibi-Ouest et Malartic n'étaient pas prêts à déposer leurs projets et que deux projets soumis méritent d'être révisés étant donné qu'ils ont été mal montés. Une décision à leur sujet sera prise ultérieurement. Un tableau sommaire des projets recommandés est soumis pour décision.

CONSIDÉRANT qu'un comité d'analyse a étudié les projets et transmis ses recommandations;

CONSIDÉRANT que les projets recommandés correspondent aux priorités du Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que deux projets doivent être retravaillés;

Résolution 070-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par Mme Nicole Rochon, d'accepter les recommandations du comité d'analyse pour le Fonds pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue (voir le tableau ci-dessous) et d'autoriser Mme Josie Mongrain à accompagner les promoteurs des deux projets qui restent à finaliser.

Territoire	Nom du projet	Organisme	Montant accordé
Abitibi	Soutien aînés vulnérables	Groupe entraide aînés	40 430,00 \$
		sous-total	40 430,00 \$
Rouyn-Noranda	Programmation culturelle pour aînés	Petit théâtre Vieux Noranda	15 000,00 \$
		sous-total	15 000,00 \$
Témiscamingue	Formation pour aînés en déplacement sécuritaire	Table locale de concertation pour personnes âgées	10 000,00 \$
	Développement du réseau Sentinelles au Témiscamingue	Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	3 678,87 \$
	Parc intergénérationnel	Notre-Dame-Du-Nord en santé	13 500,00 \$
		sous-total	27 178,87 \$
Vallée-de-l'Or	Ma vie, ton héritage	CPS Senneterre	6 059,37 \$
	Nanagetshâw	Centre entraide et amitié Senneterre	8 025,00 \$
	Bin entrez donc	Manoir Universeau	10 000,00 \$
	Informatique connexion vers socialisation	AQDR Val-d'Or	17 006,00 \$
	Sensibilisation jeunesse besoins aînés Kitcisakik	Coop solidarité Wenicec	24 000,00 \$
		sous-total	65 090,37 \$
		TOTAL	140 699,24 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Adoption du mémoire sur la fiscalité québécoise

M. Simon Letendre résume les échanges qui ont eu cours lors des audiences de la commission sur la fiscalité québécoise. Il ajoute que, selon sa compréhension des choses, il est encore temps d'influencer les décisions. Deux volets ont été présentés dans le mémoire déposé par la Conférence régionale. Notre intervention a été bien accueillie par les membres de la commission.

Résolution 071-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Arnaud Warolin, appuyé par M. Marc Bibeau, d'adopter le mémoire déposé par la Conférence régionale dans le cadre des audiences de la commission sur la fiscalité québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Programme de développement régional et forestier, plan d'action

M. Martin Roch se dit à l'aise avec l'information livrée par M. Jean-François Turcotte. En résumé, la Conférence régionale a utilisé moins d'argent en 2013-2014 pour ses actions associées à la CRRNT, car elle a réalisé moins d'actions en raison des changements aux ressources humaines et à la durée plus longue que prévu de certains dossiers. Le plan d'action 2013-2014 et le partage des montants entre la Conférence régionale et les MRC s'appuyaient sur un surplus accumulé de 72 000 \$ du Programme sur l'approche intégrée et régionalisée (PAIR) et la contribution du FDR pour éponger le déficit de 97 000 \$ prévu, ce qui a permis de verser plus d'argent aux MRC pour leurs appels de projets. Plusieurs des actions mises de côté sont réinscrites au plan d'action 2014-2015 et une nouvelle priorisation a été proposée, le tout dans un contexte de réduction du budget global ayant nécessité la mise de côté de plusieurs actions jugées importantes par les partenaires.

Un courriel transmis par M. Mario Provencher a permis de connaître la répartition des montants pour les projets territoriaux par les MRC. Ces dernières peuvent désormais aller de l'avant avec les appels de projets. La signature de protocoles d'entente pourra se faire à partir du modèle de l'an dernier, mais avec quelques ajustements administratifs.

16. CTRI, projet de traitement de résidus industriels dangereux

M. Joël Pagé rappelle les questions posées en lac-à-l'épaule au sujet du projet soumis pour décision par le Centre technologique des résidus industriels (CTRI). Il a fait des vérifications et il présente les réponses obtenues, en annexe à la fiche déposée. La demande à la Conférence régionale représente 3.6 % du budget, pour une somme totale de 135 000 \$. Le milieu régional s'implique. Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue offre de venir répondre aux questions des membres du caucus.

M. Flébus se questionne toujours sur les entreprises qui pourront profiter des recherches visées par le projet. M. Pagé répond qu'il s'agit de Sanexan et de Mines Richmond. Il précise donc que la propriété intellectuelle revient à l'entreprise qui paie.

Mme Jean considère que c'est un excellent projet et que la divulgation des résultats de la recherche ira nécessairement au-delà des entreprises privées, à partir du moment où l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) s'associe au projet.

M. Warolin déplore le fait qu'il n'a toujours pas été contacté par le CTRI, comme demandé. Il indique que les données qu'il aurait voulu obtenir ne lui ont jamais été transmises. Il s'interroge sur la contribution du privé comparativement à la contribution du public dans ce projet.

CONSIDÉRANT que les enjeux environnementaux de l'industrie lourde de l'Abitibi-Témiscamingue sont importants et que de la recherche et développement (R et D) appliquée s'impose pour améliorer les performances environnementales minières et post-minières;

CONSIDÉRANT que cette R et D pourra se transformer en de réels transferts technologiques et savoir-faire à l'échéance de ce projet de recherche novateur, et que les clients industriels de la région pourront en tirer un avantage stratégique;

CONSIDÉRANT que non seulement le secteur minier tirera parti de cette R et D, mais également la filière forestière/biomasse par la valorisation énergétique et environnementale de cette ressource que le territoire désire voir éclore davantage;

CONSIDÉRANT qu'il est incontournable que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrive comme partenaire en soutien à cette initiative qui créera potentiellement du savoir-faire dont les propriétés intellectuelles ajouteront aux bénéfices à long terme des institutions de recherche de la région dans un contexte *post-cycle minier* régional.

Résolution 072-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Jean, appuyée par M. Martin Ferron, que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue autorise le versement d'une somme de 135 000 \$ au CTRI pour couvrir les trois premières années des projets déposés à même l'enveloppe budgétaire du Fonds de développement régional pour la présente année financière.

Contre : 3
Abstention : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

18. Affaires nouvelles

18.2 Transport Maheux : programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif et son financement

Mme Nathalie Dallaire indique que le territoire d'Abitibi-Ouest ne contribuera pas, faute de moyens financiers, au financement du projet visant l'amélioration des services en transport collectif. Pour sa part, le Témiscamingue mettra de l'argent si tous

participent, comme la Vallée-de-l'Or et la Conférence régionale. La décision sera prise le 29 octobre 2014 pour le territoire d'Abitibi. L'information n'est pas connue quant aux intentions du territoire de Rouyn-Noranda.

Résolution 073-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Roch, appuyé par M. Arnaud Warolin, que la Conférence régionale avance la part demandée au territoire d'Abitibi-Ouest à même le budget du Fonds de développement régional (FDR) pour la présente année afin de ne pas pénaliser la région pour un service de première nécessité et de négocier avec les responsables de ce territoire afin de trouver une solution à leur manque de liquidités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du plan d'action de VAT

MM. Michel Desfossés et Tomy Boucher (directeur général adjoint de la MRC de Témiscamingue et président de VAT) présentent le plan d'action de VAT pour l'an prochain après un bref retour historique sur la mise en place du comité et sa composition. Les membres du conseil d'administration prennent note que VAT souhaite être plus présent dans chacun des territoires de la région. Son mandat régional reste inchangé, mais des collaborations pourront être développées avec les MRC. Un projet pilote est prévu à cet égard avec la MRC de Témiscamingue.

Résolution 074-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par M. Marc Bibeau, d'adopter le plan d'action de VAT pour l'année financière 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. MIDI, budget de mise en œuvre de l'entente

M. Michel Desfossés présente rapidement les derniers développements touchant le budget de mise en œuvre de l'entente avec le MIDI.

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue accepte d'être responsable du projet présenté dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

Résolution 075-14-CA :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Flébus, appuyé par Mme Lorraine Barrette de :

- autoriser pour l'année 2014-2015 M. Luc Bélisle, directeur général de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet déposé dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité;
- autoriser Valorisation Abitibi-Témiscamingue à représenter la Conférence régionale pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Correspondance

Faute de temps, ce point n'est pas traité.

18. Affaires nouvelles

18.1 Relance du Plan Nord

Faute de temps, ce point n'est pas traité.

19. Levée de la réunion

La réunion est levée à 17 h.